

<p style="text-align: center;"><b>Election des Députés des Français établis hors de France</b> <b>Dates et lieux de livraison des documents de propagande électorale</b></p>
--

**Dates de livraison :**

La date limite de remise des circulaires et des bulletins de vote des candidats est fixée :

- au 17 mai 2012 à 12 heures (heure légale de Paris) pour le premier tour de scrutin ;
- au 7 juin 2012 à 12 heures (heure légale de Paris) pour le second tour de scrutin.

Les livraisons pourront avoir lieu à compter du 15 mai 2012 pour le premier tour de scrutin, et du 6 juin 2012 pour le second tour de scrutin, de 08h30 h à 17h00.

**Lieux de livraison :**

1° Les bulletins de vote destinés à être disposés dans les bureaux vote seront livrés en nombre au moins égal à celui des électeurs inscrits dans la circonscription auprès de la société :

SDV  
50/52, avenue Paul Langevin  
91130 Ris Orangis

2° Les circulaires des candidats et les bulletins de vote destinés à être adressés à chaque électeur seront livrés en nombre au moins égal à celui des électeurs inscrits dans la circonscription auprès de la société:

Koba  
ZI de Vaux  
223, avenue du Tremblay  
60100 Creil

3° Les affiches imprimées par les candidats en vue d'être apposées sur les emplacements d'affichage prévus à l'article L. 330-6 du code électoral seront livrés auprès de la société :

SDV  
50/52, avenue Paul Langevin  
91130 Ris Orangis

*A noter : les affiches doivent être livrées à plat, sur palettes (80 x 120 ou 100 x 120 cm).*

**Renseignements complémentaires :**

La version électronique des circulaires est remise par courrier électronique (circulaires-legislatives.fae@diplomatie.gouv.fr) ou par courrier postal à l'adresse suivante :

Secrétariat de la commission électorale  
Direction des Français à l'étranger et de l'administration consulaire  
Bureau MEN 029  
27 rue de la Convention - CS 91 533  
75 732 Paris Cedex 15 (France)